

Concept de l'Aumônerie de la Résidence « Les Martinets »

Principe

La Résidence « Les Martinets » prend en compte les besoins globaux de la personne. Parmi ceux-ci, elle reconnaît l'existence des besoins spirituels et religieux. Cette prise en compte se concrétise dans une démarche pluridisciplinaire qui implique le personnel de la Résidence et des intervenants extérieurs.

Le respect du libre arbitre d'utiliser ou pas l'offre d'aumônerie est garantie.

Objectifs

L'aumônerie tend à offrir attention, accueil, dialogue et collaboration face aux besoins personnels ou communautaires des résidents.

L'attention vise à discerner les besoins spirituels et religieux du résident par une observation attentive de la globalité de la personne et de son entourage.

L'accueil consiste à écouter, recevoir et entendre les souhaits et préoccupations de la personne. Une attitude empathique et de non jugement devrait en faciliter l'expression.

Le dialogue permet d'apporter des réponses aux questions, mais aussi d'indiquer les limites à apporter systématiquement des réponses. Il permet dans ce cas de proposer des relais pour un échange avec des personnes plus compétentes. Nous veillons à aménager du temps pour dialoguer et à assurer un suivi et une régularité dans la relation.

La collaboration concerne le résident, le personnel, la famille, les proches et les intervenants extérieurs. L'échange entre ces différentes personnes se fait dans le respect de la confidentialité. La Direction assure une coordination entre les différents intervenants.

Par besoins communautaires, on entend les souhaits de partager en groupe, avec les familles, les Eglises officielles séparément ou dans une collaboration œcuménique.

Offres

Les besoins spirituels et religieux des résidents sont pris en compte par :

Le personnel, dans l'esprit de la philosophie des soins de la Résidence, dans le respect de la charte éthique de l'AFIPA (Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées) et dans les limites de leur cahier des charges et de leurs compétences.

Des intervenants extérieurs liés par contrat avec la Résidence, à savoir :

